

Le 08 avril deux mille-vingt-quatre à dix-huit heures trente, les Conseillers Municipaux se sont réunis, salle de la mairie, suite à convocation en date du 11/03/2024, sous la Présidence de Monsieur Marc BOUTROY.

Etaient présents : Mesdames Marie-Paule CAMPION, Gertrude LEJOSNE, Florence DUFOSSÉ, Catherine VÉROVE, Messieurs Louis KALTENBACH, Pascal DUQUESNE, Adrien BOLLART, Didier HAMY, Louis BOUTROY, Jérémy TERRAL. Monsieur Louis BOUTROY a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire passe à **l'ordre du jour** :

Conformément à la nouvelle réglementation M 57, je vous prie de bien vouloir trouver ci-jointe la balance générale du Budget.

Présentation du BP 2024

Monsieur le Maire commence à présenter le service ECOLE.

Budget Primitif "service Ecole"

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet du budget école qui doit gérer les finances du **RPI Escalles/Peuplingues**.

Celui-ci sera intégré dans le budget général de la Commune d'Escalles et la Commune de Peuplingues versera une subvention à la Commune d'Escalles.

Le budget est équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de **78 175.00 €**.

Et en investissement équilibré à **2 000.00 €**.

A ce jour, l'effectif de l'école est de **74** enfants dont **51** élèves pour Peuplingues et de **14** élèves pour Escalles + de **9** élèves de l'extérieur,

1 Bonningues-les-Calais, **5** Coquelles, **1** Calais, **2** Wissant soit un total de **74 élèves**.

Ne pouvant réclamer aux enfants de l'extérieur et conformément à la convention, il est proposé la répartition suivante et la participation de chaque commune.

$$\text{Peuplingues } \frac{43\,000 \times 51}{65} = 33\,738 \text{ €}$$

$$\begin{aligned} \text{Escalles } \frac{43\,000 \times 14}{65} &= 9\,262.00 \text{ €} \\ &= 43\,000.00 \text{ €} \end{aligned}$$

Soit un total de : **43 000 €**

Les deux communes verseront leur participation en une fois en juillet 2024.

Après un vote, ces propositions sont adoptées à l'unanimité des présents.

Budget Primitif

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le budget primitif 2024 de la commune dans les détails.

Celui-ci est équilibré dans sa globalité.

Soit en fonctionnement : 536 603.85 € en dépenses

422 305.24 € en recettes

+ 114 298.61 € de résultat reporté (002).

soit équilibré à : 536 603.85 €

Soit en investissement : 241 500.00 € en dépenses

305 646.36 € en recettes

+ le report d'un montant de 122 910.64 € (cpte 001)

RAR en dépenses : 299 457.00 € en recettes : 112 400.00 €

Le total cumulé en dépenses et recettes est d'un montant de : 1 077 560.85 €

Adopté à l'unanimité des présents.

VOTE DES TAUX

L'Assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

DECIDE de retenir les taux suivants pour l'année 2024

Taux de la TAXE sur le FONCIER BATI :	35.96 %
---------------------------------------	----------------

Taux de la TAXE sur le FONCIER NON-BATI :	39.03 %
---	----------------

Taux taxe d'habitation :	11.38 %
--------------------------	----------------

- Questions diverses.

NEANT.

La réunion s'est terminée à 20H00.